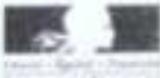


Pièce 7

REPUBLICQUE FRANCAISE


Préfecture de Corse-du-Sud

dossier n° PC 02A 095 11 C0005

date de dépôt : 06 janvier 2011
demandeur : Monsieur PERETTI JULIEN
LAURENT
pour : Réhabilitation de ruines en bâtiment à
usage touristique
adresse terrain : SAPARELLA SOTTANA, à
Coti-Chiavari (20138)

ARRÊTÉ
accordant un permis de construire
au nom de l'État

Le préfet de Corse-du-Sud,

Vu la demande de permis de construire présentée le 06 janvier 2011 par Monsieur PERETTI JULIEN LAURENT demeurant LOTISSEMENT PRUNELLI 2 bis de LA ROCADE VILLA 22, Casu (20117);

Vu l'objet de la demande

- pour Réhabilitation de ruines en bâtiment à usage touristique;
- sur un terrain situé SAPARELLA SOTTANA, à Coti-Chiavari (20138);
- pour une surface hors-œuvre nette créée de 162 m²;

Vu le code de l'urbanisme
Vu la carte communale approuvée le 12 mai 2010
Vu l'avis favorable de Monsieur le président de la commission départementale pour l'accessibilité en date du 10/03/2011
Vu l'avis du syndicat départemental d'énergie de la Corse du sud en date du 16/03/2011
Vu l'avis favorable du maire en date du 05/01/2011

RECU ET AFFICHÉ
EN MAIRIE DE
22 MARS 2011



ARRÊTÉ
Article 1

Le permis de construire est ACCORDE.

Le 22 Mars 2011,
Le préfet,

